

**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B**

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2020/878

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée 【Dispositif médical】 Adhésif dentaire. Pour les dentistes professionnels uniquement.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant

Identification de la société Tokuyama Dental Corporation  
 Adresse du Fabricant 38-9, Taitou 1-chome, Taitou-ku, Tokyo, Japan  
 Code postal 110-0016  
 Téléphone: +81-3-3835-2261  
 Fax +81-3-3835-2265  
 Email <http://www.tokuyama-dental.com/tdc/contact.html>

Fournisseur

Identification de la société Tokuyama Dental Italy S.r.l.  
 Adresse du Fournisseur Via Chizzalunga, 1, 36066 Sandrigo, Vicenza, Italy  
 Code postal 36066  
 Téléphone: +39-0444-659650  
 Fax +39-0444-750345  
 Email <http://www.tokuyama-dental.com/tdc/contact.html>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone d'urgence +33 1 40 05 48 48  
 Contacter Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris  
 Hôpital Fernand Widal  
 200 rue du Faubourg St Denis, Paris  
 le numéro de téléphone d'urgence: +33 1 40 05 48 48  
 numéro de téléphone: +33 1 40 05 43 28  
 numéro de télécopieur: +33 1 40 05 41 93  
 Adresse e-mail: [cap.paris@lrp.aphp.fr](mailto:cap.paris@lrp.aphp.fr)  
<http://www.centres-antipoison.net>

Centre national de réponse

Adresse Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris, Hôpital Fernand Widal, 200 rue du  
 Faubourg St Denis, 75475 Paris Cedex 10, France.

Téléphone d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)



**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) Flam. Liq. 2 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
 Skin Irrit. 2 : Provoque une irritation cutanée.  
 Eye Irrit. 2 : Provoque une sévère irritation des yeux.

**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B**

STOT SE 3 :Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Désignation Commerciale	Selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B
Pictogramme(s) de Danger	  GHS02 GHS07
Mention(s) d'avertissement	Danger
Mention(s) de Danger	H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Mention(s) de mise en garde	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**2.3 Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.  
Propriétés perturbant le système endocrinien : Pas connu.

**2.4 Autres informations**

Contient: Acétone.  
Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter la rubrique 16.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger

## TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B

		d'REACH			
Acétone	67-64-1	200-662-2	30- <50	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336	GHS02 GHS07
Éthanol	64-17-5	200-578-6	20-40	Flam. Liq. 2 H225	GHS02
3-(triéthoxysilyl)propyl methacrylate	21142-29-0	244-239-0	1-5	Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
1,1,3,3-tetraméthylbutyl hydroperoxide	5809-08-5	227-369-2	1-2	Acute Tox. 4 H302 Skin Corr. 1B H314 Eye Dam. 1 H318	GHS05 GHS07
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	204-881-4	<0.1	Aquatic Chronic 1 H410	GHS09

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
1,1,3,3-tetraméthylbutyl hydroperoxide	5809-08-5			Acute Tox. 4 (H302) : 500

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

#### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

##### 4.1 Description des premiers secours

Généralités	Description des premiers secours : Les secouristes doivent mettre un appareil de protection respiratoire approuvé avant d'entrer dans la zone pour administrer les premiers soins. Si les symptômes persistent, consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Contact avec la Peau	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant utilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Traitement spécial : Respecter les indications sur l'étiquette et les instructions d'utilisation.
Contact avec les yeux	Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dermatite de contact allergique. Irritation cutanée. Irritation oculaire. Salivation.  
Toux. Somnolence. Vertiges. Maux de tête. Maux de gorge. Nausées.  
Vomissements.

**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B****4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement spécial : Respecter les indications sur l'étiquette et les instructions d'utilisation. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Traiter symptomatiquement.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Dioxyde de carbone, Poudre sèche, Eau pulvérisée, Mousse résistante à l'alcool.  
Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à pression

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégagant des vapeurs toxiques et irritantes. L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclosion.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Se tenir du côté du vent. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclore.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter des vêtements de protection comme pour la Rubrique 8. N'agir qu'en l'absence de risques. Évacuer la zone. Pratiquer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Éviter l'inhalation des vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter dans les égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Porter des vêtements de protection comme pour la Rubrique 8. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Si on peut faire cela en toute sécurité éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Absorber la substance répandue avec du matériel inerte approprié Placer dans un récipient étanche. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Laver abondamment après s'être occupé du déversement. Considérations relatives à l'élimination : Voir Rubrique: 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

## TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter les abrasions/les chocs/les frottements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Conserver les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec.

Température de stockage

Température de stockage (°C) : 0-25

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matériaux incompatibles

Incompatibilité avec peroxydes organiques. Matière comburante (agent oxydant), Acides, Alcalis.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

【Dispositif médical】 Adhésif dentaire. Pour les dentistes professionnels uniquement.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1 Paramètres de contrôle

## 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
Acétone	67-64-1	500	1210	1000	2420	
Acetone	67-64-1	500	1210			IOELV
Alcool éthylique	64-17-5	1000	1900	5000	9500	
2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0		10			

**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B**

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0		10			Comp,
----------------------------	----------	--	----	--	--	-------

Région	Source
EU	Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle
France	Arrêté du 3 mai 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France
Remarque	Remarques
IOELV	Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

**8.2 Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Pratiquer une ventilation adéquate. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

8.2.2. Équipements de protection

individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374). Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'anchêt. Porter un tablier et des bottes résistants aux solvants.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire. Porter un respirateur approprié si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration de vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle.



Risques thermiques En cas d'intervention, utiliser un appareil respiratoire autonome.

8.2.3. Contrôles d'exposition Liés À La Éviter le rejet dans l'environnement.

Protection De L'environnement

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide.
Couleur	Bleu
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Liquide et vapeurs très inflammables.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	-8.3 °C
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.

**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B**

Température de décomposition	Pas connu.
pH	Pas connu.
Viscosité cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Masse volumique (g/ml) : 0.85
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.
<b>9.2 Autres informations</b>	Aucun.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Peut réagir violemment avec: Matières comburantes. Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé  
Stable dans les conditions de stockage prescrites.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Peut réagir violemment avec: Matières comburantes. Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

**10.4 Conditions à éviter**

Eviter tout frottement, étincelle ou autre méthode d'allumage. Tenir éloigné des sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Eviter tout contact avec l'humidité

**10.5 Matières incompatibles**

Agents oxydants forts, Acides, Alcalis.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Peut la combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques.  
Gaz/vapeurs toxiques (Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone) .

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 25000
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation	La méthode de calcul : Provoque une sévère irritation des yeux.

**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B**

oculaire

Données sur la sensibilisation de la peau La méthode de calcul : Non classé

Données sur la sensibilisation respiratoire La méthode de calcul : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales La méthode de calcul : Non classé

Cancérogénicité La méthode de calcul : Non classé

2,6-Di-tert-butyl-p-crésol(N °CAS: 128-37-0)

Cancérogénicité CIRC : CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Cancérogénicité NTP : Mâle: rat-négatif, souris-négatif

Femelle: rat-négatif, souris négatif

Toxicité pour la reproduction La méthode de calcul : Non classé

L'allaitement Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles –exposition unique La méthode de calcul : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles –exposition répétée La méthode de calcul : Non classé

Danger par aspiration La méthode de calcul : Non classé

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Voie(s) de pénétration Peau , Yeux , Ingestion , Inhalatoire , Effets sur la santé Voir Rubrique 4.2.

Autres dangers Propriétés perturbant le système endocrinien : Pas connu.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques Non classé

Toxicité - Poissons Non classé

Toxicité - Algues Non classé

Toxicité - le compartiment sédiment Non classé

Toxicité - Milieu terrestre Non classé

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas connu.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas connu.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas connu.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Rien de connu.

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas connu.



**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B****RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. Éviter toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. NE PAS mettre en décharge. L'élimination normale s'effectue via une incinération réalisée par un spécialiste agréé. Les remettre à une usine agréée de recyclage, de récupération ou d'incinération;. Éliminer dans une décharge appropriée.

**13.2 Autres informations**

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

N° ONU 1133

**14.2 Nom d'édition des Nations unies**

Nom d'édition des Nations unies ADHESIVES

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID

Classe ADR/RID 3

Code de classification ADR F1

Dispositions Spéciales 640D

Quantités limitées 5 L

Quantités exceptées E2

Le Code d'Action en cas d'urgence ☸YE

Instructions d'emballage pour les colis P001 IBC02 R001

mixtes

Dispositions spéciales pour l'étiquetage PP1

des colis

Instructions d'emballage pour les colis MP19

mixtes

Instructions d'emballage pour les citernes T4

mobiles

Dispositions spéciales relatives aux TP1 TP8

citernes mobiles

Code des Citernes LGBF

Dispositions spéciales relatives aux

citernes

Véhicule pour transport citerne FL

Catégorie de Transport ADR 2

code de restrictions en tunnel D/E

**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B**

Dispositions particulières aux forfaits	
Dispositions spéciales relatives au transport - Vrac	
Dispositions spéciales relatives au transport - le chargement, le déchargement et la manutention	
Dispositions spéciales relatives au transport - Exploitation	S2 S20
ADR HIN	33
IMDG	
Classe IMDG	3
Dispositions Spéciales	640D
Quantités limitées	5 L
Quantités exceptées	E2
Instructions d'emballage pour les colis mixtes	P001 IBC02 R001
Dispositions spéciales pour l'étiquetage des colis	PP1
Instructions d'emballage pour les citernes mobiles	
Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles	TP1 TP8
IMDG EMS	F-E, S-D
Arrimage et Manutention	Catégorie B
Ségrégation	
Polluant Marin	
OACI/IATA	
IATA Désignation officielle de transport	ADHESIVES
Quantités exceptées	E2
Aéronef passager et cargo Quantités limitées Instructions d'emballage	Y341
Aéronef passager et cargo Quantités limitées Quantité maximale	1L
Aéronef passager et cargo Instructions d'emballage	353
Aéronef passager et cargo Quantité maximale	5L
Aéronef cargo Instructions d'emballage	364
Aéronef cargo Quantité maximale	60L
Dispositions Spéciales	A3
Code du Guide des mesures d'urgence (GMU)	3L
Etiquette	
Etiquette	3

## TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B

**14.4 Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas connu.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas d'information disponible

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité de santé d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Non applicable.

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) 2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Règlement (UE) N°2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué

Règlement (CE) N°649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué

Directive 93/42/CEE du Conseil. Ce produit est un dispositif médical, selon la Directive 93/42/EEC (MDD) qui est invasif ou utilisé en contact physique direct avec le corps humain, et donc est

**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B**

exemptées exigences de classification et d' étiquetage conformément au Règlement (CE) n °1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Règlements nationaux**

Autres

Pas connu.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:	C'est la première version.
Conseils en matière de formation :	S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.
Date de la Première Édition :	01-10-2021
Date de révision :	01-10-2021
Révision (FR) :	1

**LÉGENDE**

Pictogramme(s) de Danger



GHS02



GHS07

GHS05: SGH: Corrosion

GHS09: SGH: Environnement

Classification des dangers	<p>Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, Catégorie 2</p> <p>Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4</p> <p>Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B</p> <p>Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2</p> <p>Eye Dam. 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1</p> <p>Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2</p> <p>STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique</p> <p>STOT un., Catégorie 3</p> <p>Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1</p>
Mention(s) de Danger	<p>H225: Liquide et vapeurs très inflammables.</p> <p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p>

**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B**

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Mention(s) de mise en garde

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240: Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241: Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P242: Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264: Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P321: Traitement spécifique (voir Avis médical sur cette étiquette).

P332+P313: En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone pour l'extinction.

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405: Garder sous clef.

**TOKUYAMA UNIVERSALBOND BOND B**

Acronyme	<p>P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.</p> <p>ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures</p> <p>ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route</p> <p>ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë</p> <p>CAS : Chemical Abstracts Service</p> <p>CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges</p> <p>DNEL : Niveau d'exposition sans effet (DNEL)</p> <p>CE : Communauté Européenne</p> <p>EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes</p> <p>IATA : Association du transport aérien international</p> <p>GRV : Conteneurs semi-vrac</p> <p>OACI : Organisation de l'aviation civile internationale</p> <p>IMDG : Code maritime international des produits dangereux</p> <p>VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme</p> <p>PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique</p> <p>PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)</p> <p>REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques</p> <p>RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses</p> <p>VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme</p> <p>STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles</p> <p>ONU : Nations Unies</p> <p>vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable</p>
Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS	Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Déclarations de responsabilité	<p>Ces informations sont basées sur l'état actuel des connaissances. Cependant, elles ont été obtenues par des sources diverses, y compris des laboratoires indépendants, elles sont fournies sans garantie aucune concernant leur intégrité ou leur exactitude. Tokuyama Dental Corp. n'a pas tenté par quelque moyen que ce soit, de cacher un aspect négatif quelconque relatif à la liste fournie ci-dessus, cependant cette dernière est fournie sans garantie aucune.</p>